

Les forêts communales du Chenit [fin]

Autor(en): **Pillichody, A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **85 (1934)**

Heft 10

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-785363>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

un quart de siècle, au rang des sociétés forestières les plus remarquables qui soient. Elle le doit surtout, il est équitable de le rappeler, au talent et au grand dévouement de son père spirituel, de M. le professeur Dr *Cajander*, qui a su stimuler les énergies et donner le bon exemple. Puissent ses continuateurs à la direction de la Société forestière de Suomi continuer à s'en inspirer, pour le plus grand bien de la forêt finlandaise et de la sylviculture en général.

A la vaillante société, nos félicitations et nos meilleurs vœux de succès pour le second quart de siècle qu'elle vient d'entamer !

H. Badoux.

Les forêts communales du Chenit.

(Fin.)

Passant sur l'autre rive de la Vallée, forêts orientales, l'on rencontre

le mas des Chaumilles,

avec trois chalets et 143 ha de pâturage plus ou moins boisés et 279 ha de forêt proprement dite, mais accessible au bétail. Altitudes extrême: 1300 à 1450 m. Le mas des Chaumilles a été la seule propriété du Chenit lors de sa constitution en commune autonome. Le chalet des grandes Chaumilles date du XVI^{me} siècle; les deux autres (des petites Chaumilles) ont été reconstruits au début du XIX^{me} siècle. L'altitude moyenne étant de 1350 m, l'épicéa y règne en souverain. Les arbres feuillus sont réduits à 2095 pieds, sur un total de 90.000 arbres. Le climat et l'altitude y sont pour quelque chose, mais l'histoire de la Vallée nous apprend que l'exploitation de fours à charbon a causé un grand tort aux feuillus, surtout dans sa région orientale. L'on compte de très nombreuses places à charbon, dont l'exploitation n'a cessé complètement que depuis l'ouverture du chemin de fer Val-lorbe—Brassus, en 1904. De plus, lors du défrichement des montagnes, les pâtres se sont sans doute acharnés sur les feuillus, qui salissent davantage les gazons. Quoiqu'il en soit, les forêts orientales sont très pauvres en hêtre aujourd'hui, ce qui est le cas pour la majeure partie des peuplements des Chaumilles. Par contre, ce mas possède, dans le *Grand Bois* et le *Bois carré*, deux parcelles d'anciens bois à ban, renfermant des épicéas au fût propre et cylindrique, d'un aspect superbe. La proportion des gros bois est de 15 %, le maximum en l'espèce, le Risoux excepté. Ils ont doublé depuis 1902. Des combes à gel d'assez grande surface caractérisent ce haut plateau. On y trouve des épicéas rabougris, comme rongés par les chèvres. L'Institut fédéral de recherches forestières a choisi un de ces bas-fonds pour planter des pins de montagne d'origine diverse, en vue de reconstituer par ce moyen la forêt détruite par le gel et corriger les extrêmes du climat.

Adjacent au mas des Chaumilles

le mas des Esserts,

avec deux chalets et 65 ha de pâturage, et 118 ha de forêts assez peu fournies, mais en bonne voie de régénération.

La mas des Esserts a fait l'objet d'une donation d'un généreux citoyen, G.-H. Piguet, qui a destiné les produits de cet alpage à l'assistance des vieillards. Les bénéficiaires de cette fondation reçoivent trois stères de bois, chaque année. Des secours en argent sont aussi distribués.

Les mas de la Rollaz et du Chalet neuf

occupent, sur la haute terrasse au pied du Col du Marchairuz, une crête secondaire, à l'altitude moyenne de 1300 m. Cette forêt est issue du cantonnement des droits d'usage sur les forêts particulières de la région. Un tiers de ce massif, de 138 ha, est parcouru et deux tiers sont fermés au bétail. Peuplement de résineux, d'épicéa essentiellement, avec très peu de fayard (402 pieds, contre 45.000 résineux). Région dont la flore a un caractère très alpestre, les clairières nombreuses de la forêt sont couvertes d'*Anemone alpina* et *narcissiflora*, de *Campanula thyrsoidea*, *Erinus alpinus*, *Daphne cneorum*, *Primula farinosa*; plusieurs stations de *Rhododendron ferrugineum*, une station très abondante de *Paradisialia liliastrum*. Les peuplements, assez clairiérés et tendant à la forme jardinatoire, renferment une majorité d'arbres très âgés, d'environ 300 ans, à accroissement ralenti. La régénération est à l'état naissant.

L'Institut fédéral de recherches forestières a établi, à la Rollaz, une placette d'essai pour y étudier la forêt jardinée du haut Jura.

Le mas des Grands Plats.

Acheté en 1917, des frères Magnenat de Vaulion, qui l'avaient acquis cinq ans auparavant de M. de Mestral à Berne, le mas des Grands Plats, malgré les fortes exploitations que les derniers propriétaires y ont pratiquées pendant la guerre, forme une des meilleures propriétés communales. Les deux chalets, installés de façon moderne, occupent une large terrasse déboisée, à 1250 m d'altitude, comprenant 188 ha de pâturages, encadrés en haut et en bas de rideaux de forêts très prospères (132 ha). Ici, les feuillus sont de nouveau fortement représentés, formant $\frac{1}{10}$ du nombre d'arbres. Un assez grand nombre de gros épicéas candélabres, etc., répartis sur l'ensemble des pâturages, confèrent à cet alpage un aspect particulier très pittoresque.

Faisant suite aux Grands Plats, en amont :

le mas du Chalet à Roch

occupe la sommité secondaire de ce nom (altitude maximale 1498 m). Deux chalets d'origine ancienne, avec 56 ha de pâturage et 200 ha de forêt parcourue. Le Chenit a fait l'achat de ce mas en 1802, à un



Phot. Alb. Pillichody.

Dans la forêt communale du Risoud III.

Division 9. La Combette des Augets (1932).

moment où, vraisemblablement, la montagne avait subi d'importants défrichements, sans parler des coupes exécutées par les charbonniers. Depuis lors, ces brèches se sont refermées et l'on rencontre bon nombre de peuplements relativement jeunes. Un bois à ban de 41 ha, le *Bois des Caboules*, a le caractère d'une forêt régulière très âgée, 300 à 350 ans, caractérisée par l'absence de toute régénération. Les feuillus ne sont plus que 919, contre 85.000 résineux, en majeure partie des érables sycomores, auxquels l'altitude convient mieux qu'au fayard.

De la crête du Chalet à Roch, formant l'angle extrême à l'ouest du territoire communal, on jouit d'une vue libre sur toute la chaîne des Alpes, ainsi que sur le petit lac et la cité de Genève. De faible accroissement, le matériel plutôt médiocre (150 m³ à l'ha; arbre moyen 0,46 m³) a surtout le rôle d'une forêt protectrice. A la revision de 1924, on a toutefois constaté une légère amélioration du capital bois : 3 % de gros bois contre 2 %, et 239 m³ feuillus contre 122 en 1902. Le rendement brut moyen de la dernière période a été de 4100 fr.

Le mas des Begnines

(surface : 555 ha) a été acheté en 1892, de la commune de Begnins, pour le prix de 64.000 fr. Il est situé entièrement sur le territoire de la commune d'Arzier, aux confins de ce territoire avec celui du district de la Vallée. Altitudes : 1350 à 1549 m. Cette propriété comprend, d'une part, la grande combe oxfordienne de 4 km entièrement déboisée creusée au sommet même de la montagne; d'autre part, les crêtes et hauts plateaux qui encadrent cette dépression, lesquels portent un boisé clairié, conforme à la haute altitude de la région. Les peuplements sont plus denses dans les basses régions, sur la limite des forêts de Bassins et de Marchissy. Les Begnines forment deux « trains d'alpage », avec trois chalets d'ancienne construction, très réputés par la qualité de leur herbage et le confort qu'y rencontre le troupeau, grâce aux nombreux abris qu'offre la forêt.

L'aménagement de Fl. Piguet a été révisé en 1933. L'inventaire intégral a dénoncé une augmentation de 17.000 m³, sur le dernier dénombrement. Les 5752 feuillus de ce mas sont des érables. Le cytise fortement représenté comme buisson. L'isolement de ce mas, au sommet de la chaîne jurassique, rend difficile et délicate l'exploitation commerciale de la forêt. La construction d'une route, menant à la Vallée, au Brassus, et celle d'un réseau partiel de chemins forestiers, ont permis de mettre à profit une partie du capital-bois de 57.000 m³. Toutefois, pour la majeure partie des forêts, le problème de la dévestiture reste à résoudre.

* * *

L'ensemble de ces domaines, forêts et alpages, constitue une belle fortune publique. Les forêts (2318 ha) possèdent un capital bois de 845.227 arbres et 547.300 m³. La revision de tous les aménagements a été réalisée de 1923 à 1933. La possibilité actuelle est de 6400 m³, la plus élevée que le Chenit ait possédée. Le rendement moyen des forêts varie de 150.000 à 200.000 fr. La grande part de ce revenu provient du Risoux, dont le rendement à l'ha est de 100 à 120 fr., alors que les autres forêts ne produisent que 50 fr. environ, en moyenne.

Les séries forestières du Chenit et leur matériel sur pied.

Séries	Surface	Nombre d'arbres		Volume total	Gros bois	Volume de l'arbre moyen	Volume à l'ha	Possibilité
		résineux	feuillus					
	ha			m ³	%	m ³	m ³	m ³
Grandes Roches . . .	418	145.054	32.127	88.700	5	0,50	212	1150
Cantonnements . . .	188	78.040	13.340	44.500	4	0,48	247	600
Chaumilles	279	86.999	2.095	58 700	15	0,66	203	750
Esserts	119	30.666	2.013	14.500	4	0,45	121	150
Rollaz, Chalet Neuf .	138	45.632	402	26.000	6	0,56	190	350
Grands Plats	132	31.394	3.353	22.800	13	0,67	189	300
Chalet à Roch	232	85.606	919	39.200	3	0,46	169	400
Begnines	300	102.632	5.752	57.500	9	0,53	190	600
	1806	606.023	60.001	351.900		0,53	—	4300
Risoux, Lot I	163	35.399	17.280	55.500	48	1,04	340	700
" " III	187	45 529	25.006	68.900	45	0,98	368	700
" " V	162	40.340	15.649	71.000	53	1,28	432	700
	512	121.268	57.935	195.400		1,09	—	2100
<i>Total général</i>	2318	727.291	117.936	547.300		0,63	—	6400

L'écoulement des bois, en temps normaux, se fait en majeure partie aux scieries de la Vallée, et à quelques usines du pied du Jura. La région frontière du Bois d'Amont (Jura français), où s'exerce l'industrie de la boissellerie en grand, constitue un marché intéressant. La réputation des bois du Risoux facilite les transactions et attire, lors des mises, une clientèle nombreuse et décidée. On peut affirmer que les autres forêts de la commune voient également la qualité de leurs produits s'améliorer par un traitement rationnel et un aménagement judicieux. Le matériel s'enrichit, de revision en revision, en qualité comme en quantité, et récompense l'effort du sylviculteur, ainsi que les sacrifices consentis par la commune pour assurer à son beau domaine la gestion technique qu'il mérite.

Le domaine alpicole compte 14 chalets bien aménagés et environ 1000 ha de pâturage, pouvant héberger 550 têtes de gros bétail. Deux montagnes sont réservées aux syndicats d'élevage du ressort communal. Des routes suffisantes permettent actuellement l'accès de ces alpages aux camions automobiles, dont les forêts profitent à leur tour.

A. Pillichody.